

≡ **DECLARATION ET ENCADREMENT**

L'accueil de loisirs Kreiz'Y Dolmen est déclaré à la direction départementale de la cohésion sociale dans le cadre d'un projet éducatif. L'équipe d'encadrement qualifiée garantit l'application de la législation et la sécurité de vos enfants.

≡ **LOCAUX et HORAIRES**

L'accueil des enfants a lieu dans les locaux de l'accueil de loisirs au sein de l'école des Korrigans à Carnac. L'équipe d'animation vous demande de **respecter les horaires d'arrivée et de départ de vos enfants** :
le matin, de 7h30 à 9h30.
le midi, de 11h45 à 12h15 et de 13h15 à 13h45.
le soir, de 16h45 à 18h45.

L'accueil ou le départ de tout enfant en dehors de ces horaires devra faire l'objet de l'accord préalable de la Direction et d'une **autorisation écrite**. Lors des sorties, aucun accueil n'est assuré sur le centre. Veuillez à prendre connaissance des horaires de départ et d'arrivée. En cas d'absence, de retard ou d'urgence vous devez contacter l'équipe d'animation au **06.37.27.44.94**

≡ **CONDITIONS D'ADMISSION et INSCRIPTIONS**

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 13 ans disposant de leurs vaccins à jour. Pour les enfants scolarisés entre 2 et 3 ans, une demande de dérogation doit être établie auprès de la PMI (protection maternelle infantile). **L'inscription de votre enfant sera effective à réception du dossier complet, à renouveler tous les ans, au Pôle Education Jeunesse.**

Pendant la période d'inscription, les places disponibles pour les sorties sont attribuées en priorité pour les enfants fréquentant l'accueil 4 ou 5 jours dans la semaine (voir forfaits).

≡ **DOCUMENTS A FOURNIR**

- * Une fiche d'inscription (une fois par année scolaire)
- * Le feuillet de présence ci-joint
- * Le carnet de santé (photocopie des vaccins)

En cas de séparation ou de divorce, le jugement du tribunal signalant le parent ayant l'autorité parentale.

≡ **ALIMENTATION RESTAURATION**

Possibilité de repas, les goûters sont fournis. Pour les enfants présentant une allergie ou une intolérance alimentaire, un **protocole d'accueil individualisé (PAI)** doit être signé. En cas de **régime spécifique**, une autorisation est à remplir en mairie

≡ **SANTE, ACCIDENT**

Si votre enfant est atteint d'une maladie ou d'un handicap nécessitant une attention ou des soins particuliers un **protocole d'accueil individualisé** doit être signé. **En cas d'accident grave**, l'équipe d'animation a pour consigne de prévenir immédiatement les pompiers et d'avertir les parents ou les personnes notifiées sur la fiche d'inscription. En cas d'accident bénin ou de maladie, les parents ou les personnes indiquées sont consultées pour prendre les décisions utiles au bien être de l'enfant.

≡ **ASSURANCES**

La mairie décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objet personnel.

≡ **TARIFS 2019 (valables jusqu'au 03/01/2020)**

| Quotient familial | Demi-journée sans repas | Demi-journée avec repas | Journée avec repas | Forfait 4 jours (moins 10%) | Forfait 5 jours (moins 10%) |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Inférieur à 959 € | 5.14 | 7.46 | 11.34 | 40.84 | 51.05€ |
| De 960€ à 1199 € | 6.43 | 8.74 | 12.86 | 46.31 | 57.89 € |
| De 1200 à 1439 € | 6.95 | 9.26 | 13.88 | 49.99 | 62.48 € |
| Supérieur à 1440 € | 7.97 | 10.29 | 15.96 | 57.44 | 71.80 € |
| Tarif unique extérieur | 9.77 | 12.86 | 21.09 | 75.92 | 94.89€ |

Tarifs en fonction du quotient familial pour les enfants scolarisés en primaire et pour les parents résidant et/ou travaillant à Carnac, Plouharnel ou La Trinité-Sur-Mer. Majorations :

- 1.50 € par quart d'heure de retard après 18h45,
- 1.00 € par demi-journée pour les annulations notifiées plus de 24h à l'avance.

- Facturation du tarif prévu pour les annulations notifiées moins de 24h à l'avance ainsi que pour tout enfant absent (sauf sur justificatif médical).

Sans justificatif de ressources le tarif du quotient maximum est appliqué. Aucune modification de tarif ne sera effectuée après facturation. Réduction de 10% pour le second enfant et moins 20% à partir du troisième enfant. (ordre de naissance)

≡ **REGLEMENT DES FACTURES**

Pas de paiement à l'inscription. Une facture vous sera transmise par courrier après les vacances. L'Aide aux Temps Libres de la CAF et l'attestation de séjour de la MSA sont acceptées. La notification de la CAF doit être présentée lors de l'inscription pour être déduite à la facturation. Le règlement est à effectuer au Trésor Public (3 rue Penher à Auray).

Possibilité de paiement en ligne via le serveur Tipi. Possibilité de prélèvement automatique, compléter l'imprimé auprès du Pôle Education Jeunesse. En cas de prélèvement automatique les chèques vacances ne sont pas acceptés comme moyen de paiement.

≡ **RECOMMANDATIONS**

Il est conseillé de mettre des **vêtements adaptés** aux activités de loisirs et marqués au nom de l'enfant (aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires). Les familles sont priées de veiller à ce que les enfants n'apportent ni objet de valeur, ni jouet personnel, ni objet dangereux. En fonction des aléas, l'accueil de loisirs se réserve le droit de modifier les activités prévues.

≡ **RESPONSABILITE ET PRISE EN CHARGE**

L'enfant est sous la responsabilité de l'équipe d'animation de son arrivée jusqu'au départ de l'enfant. Toute personne, autre que les représentants légaux, venant chercher un enfant doit avoir été signalée par écrit sur la fiche d'inscription ou sur papier libre. Cette personne doit être majeure et en mesure de présenter une pièce d'identité.



La CAF et le Conseil général du Morbihan participent au financement de l'accueil.



VACANCES de Noël 2019-2020

KREIZ'Y DOLMEN
Accueil de loisirs

Organisé par les villes de Carnac, Plouharnel, La Trinité-Sur-Mer

Lieu d'accueil
 Accueil de loisirs
 Ecole des Korrigans
 à CARNAC

Du lundi 30 décembre
 au vendredi 3 janvier
 7h30-18h45

K'YD
 10-13 ans



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

En mairie du mercredi 11 au
 mercredi 18 décembre 2019
 À l'accueil de loisirs pour les places
 restantes à partir du lundi 30 décembre

POLE EDUCATION JEUNESSE
 Mairie de CARNAC
 02.97.52.08.97 - k.leglaunec@carnac.fr
 Equipe d'animation : 06.37.27.44.94



FEUILLET DE PRESENCE

Vacances Automne 10-13 ans

Nom prénom de l'enfant :

Age de votre enfant : Classe :

Nom des parents :

N° tél :

Mail:

| Dates | Matin | Repas | Après-midi | Réservé Mairie |
|---------------|-------|-------|------------|----------------|
| Lundi 30/12 | | | | |
| Mardi 31/12 | | | | |
| Mercredi 1/01 | Féié | | | |
| Jeudi 2/01 | | | | |
| Vendredi 3/01 | | | | |

Veuillez cocher les temps de présence :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de L'ALSH (voir au verso)

A Carnac, le

Signature: « lu et approuvé »



PROGRAMME des K'YD

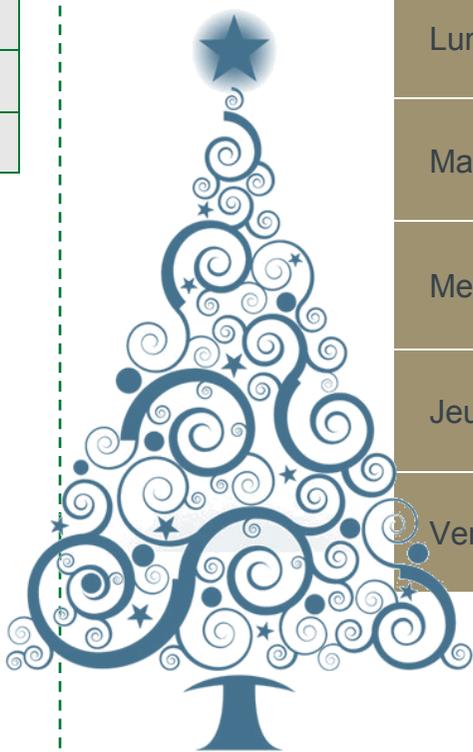
ACCUEIL DE LOISIRS 10-13 ANS

Du 10 déc. 2019
au 5 janv. 2020



L'accueil de Loisirs sera fermé du 23 au 27 décembre

L'occasion de venir découvrir en famille les animations proposées à Carnac, Plouharnel et la Trinité-sur-Mer pour passer une fin d'année enchantée.



| | | Matin | Après-midi |
|----------|----|--------------------------------------|--|
| Lundi | 30 | Visite de la mini-ferme de Noël | Fresque de Noël 1/2 |
| Mardi | 31 | Fresque de Noël 2/2 | Réveillon du Nouvel an Fermeture exceptionnelle 17h30 |
| Mercredi | 1 | <i>Bonne Année</i> | |
| Jeudi | 2 | Préparation du quizz de l'année 2020 | Défis sport co |
| Vendredi | 3 | Cuisine en folie | Rallye photos |

Pôle Education Jeunesse : 02.97.52.08.97 - k.leglaunec@carnac.fr
Equipe d'animation: 06.37.27.44.94